

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 09 SEPTEMBRE 2019**

Date de convocation :
03 septembre 2019

Nombre de conseillers :
en exercice : 21

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf le neuf septembre à 19h00, le Bureau de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Edwige LAGOUGE, Laurent SIMON, Patrick MAILLARD, Pascal LEROY, Thibaud GUILLEMET, Mireille MUNCH, Yann DUBOSC, Jean-Michel BARAT, Patrick GUICHARD, Jean-Marie JACQUEMIN, Denis MARCHAND

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Jean TASSIN à Denis MARCHAND, Jacques AUGUSTIN à Pierrette MUNIER, Tony SALVAGGIO à Mireille MUNCH

ABSENTS :

Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Frédéric NION,

Monsieur Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu du Bureau communautaire du 24 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

6EME EDITION DES ATELIERS DE LA BIODIVERSITE

Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire organise "Les Ateliers de la Biodiversité". Ces ateliers ont pour but de réunir l'ensemble des gestionnaires d'espaces verts et naturels du territoire de Marne et Gondoire ainsi que des territoires limitrophes, pour aborder un thème précis, en lien avec la biodiversité et la nature.

Le thème de cette année a été choisi au vu de l'actualité de la presse nationale et internationale concernant les conséquences du changement climatique ainsi que les projets en cours de l'agglomération pour lutter et s'adapter à ces changements (PCAET, CTE, SCOT, ...) :

« Biodiversité et climat, pansons notre avenir »

Cette 6^{ème} édition se tiendra le :

Vendredi 13 septembre
De 8h30 à 13h00 pour les tables rondes
De 18h à 21h pour le club climat biodiversité

Au cours de la matinée, il sera possible d'assister à deux tables rondes :

PREMIERE PARTIE : « Comprendre les impacts du changement climatique »

avec

Sylvain BOUCHERAND, cabinet de conseil B&L évolution,

DEUXIEME PARTIE : « La Nature, 3.8 millions d'année de R&D »

Table ronde avec

Christophe PARISOT, Seine et Marne Environnement

Gilles LECUIR, Agence Régionale de la Biodiversité,

Fiona LEHANE, AVEN Grand-Voyeux,

Laurence MALDONADO, CA Marne et Gondoire,

Cette année, un club climat PCAET spécifique sur le thème de la biodiversité est organisé pour cette même occasion. Cette soirée, différente des ateliers ayant eu lieu en mai/juin, sera ouverte à **tout public** et aura pour but de mettre en avant les initiatives locales et les partenaires locaux autour de la thématique de l'année. Ainsi, plusieurs stands seront tenus par les différentes associations et partenaires qui œuvrent pour le maintien et la restauration de la biodiversité.

Programme de la soirée :

- Stand découverte des actions des partenaires et associations (associations/partenaires présents : Association Valorisation des Espaces Naturels du Grand Voyeux, France Nature Environnement, Marne&Co, ENORA le rucher de la Bruyère, Office de tourisme de Marne et Gondoire, SIETREM, ...)
- Expositions autour du climat et de la biodiversité
- Conférence sur l'agroécologie et la permaculture (vie du sol, paillage, compostage, auxiliaires, etc.)
- Dégustation de produits locaux

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 septembre, directement par mail à environnement@marneetgondoire.fr ou téléphone : 01 60 35 43 97

SEMINAIRE DE LANCEMENT DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CTE)

Lancés en 2018, les contrats de transition écologique (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est co-construit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

Les intercommunalités peuvent présenter un projet auprès de l'Etat pour bénéficier de ce dispositif.

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a annoncé le 9 juillet, lors de la journée nationale des CTE, la sélection de la candidature de Marne et Gondoire parmi les 61 territoires annoncés (dont 2 en Ile-de-France) comme engagés dans la démarche.

Ce contrat sera co-construit sur la base des axes et actions identifiés dans le PCAET et autres projets locaux et sera validé par l'état fin 2019 / début 2020. Compte-tenu de l'échéance de validation du programme par l'état, le calendrier d'élaboration est le suivant :

- **10 septembre :**
 - o **séminaire de lancement** : co-animé par la CA et l'Etat ce séminaire a pour but de lancer une réflexion collective sur les projets à engager dans le CTE de Marne et Gondoire
 - o **Comité de pilotage n°1** : pour valider les axes thématiques et le « fil rouge » du CTE et mandater les travaux en Comité Technique. Seront définies également les thématiques de travail.
- **19 septembre à 9h30** : Comité technique n°1 pour lancer la démarche et définir les groupes de travaux
- **Octobre** : tenue des groupes de travaux par thématique avec un pilote de la CA + un référent « Etat » désigné
- **7 novembre à 9h30** : Comité technique n°2 de restitution des groupes de travaux
- **15 novembre à 9h30** : Comité de pilotage n°2 de validation des fiches d'actions et du projet de convention
- **Mi-novembre** : envoi du CTE par la CAMG au Ministère
- **Décembre** : relecture ministérielle
- **Janvier** : signature CTE lors du séminaire ministériel

Séminaire de lancement

Un séminaire de lancement a été organisé afin de réunir tous les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, ...) et tous les acteurs locaux (élus, syndicats, ...) pour lancer collectivement la démarche CTE. Il aura le lieu le

**Le mardi 10 septembre 2019
de 9h00 à 12h30
dans la salle de spectacle de Rentilly**

Suivi d'un déjeuner convivial accompagné d'une dégustation de produit locaux

Programme du séminaire :

9h15 – 9h30 : présentation du dispositif CTE

9h30 – 10h00 : synthèse du diagnostic et stratégie du PCAET

10h00 - 10h15 : la participation citoyenne, moteur de la transition écologique

Pause

10h30 – 11h45 : ateliers participatifs (*world café*)

- o **Atelier A** : *Quelle place du citoyen dans l'action ? Comment le rendre acteur dans l'évolution de son cadre de vie ?*
- o **Atelier B** : *Quels sont les opportunités du territoire dans la stratégie du Plan Climat ?*
- o **Atelier C** : *Atelier créatif « Marne & Gondoire en 2050 »*

11h45 – 12h30 : synthèse et échanges

12h30 – 12h35 : les prochains rendez-vous

Autres activités programmées pour le séminaire :

- Facilitatrice graphique
- Atelier « Fresque Quizz du Climat » sur le moment de la pause méridionale

Ce même jour est programmé le comité de pilotage n°1 pour valider les axes thématiques du CTE et mandater les travaux en comité technique.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS POUR LES POSTES D'ADULTES RELAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DEMANDE** aux services de l'Etat le renouvellement des dites conventions ;
- ❖ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES AU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CREE** les postes suivants au tableau des emplois ;

Poste	libellé, fonctions poste ou emploi	Quotité temps de travail (en H)	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé
433	ASVP	35 :00 :00	TECH	C	Adjoint technique	348	407
434	ASVP	35 :00 :00	TECH	C	Adjoint technique	348	407
435	ASVP	35 :00 :00	TECH	C	Adjoint technique	348	407

- ❖ **PERMET**, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, qu'emploi puisse être occupé par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée maximale de l'engagement sera d'un an renouvelable expressément dans la limite d'une durée totale de deux ans ;
- ❖ **PERMET** que la rémunération de ces agents contractuels soit alors calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'emploi du premier grade de recrutement au 1^{er} échelon, ainsi que les primes et indemnités liées à ce grade ;
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire Chapitre 012.

AVIS RELATIF AU PROJET DE REVISION DU PLU DE BUSSY-ST-MARTIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **EMETTRE** un avis favorable sur le projet arrêté du PLU, prenant en compte les remarques formulées.

GARANTIE TOTALE DE CONTRAT DE PRET CONTRACTE PAR LE FOYER REMOIS POUR LA CONSTRUCTION DE 41 LOGEMENTS SOCIAUX EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AVENUE MARIE CURIE / AVENUE JACQUES CARTIER A BUSSY-SAINT-GEORGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 229 245.00 euros (trois millions deux-cent-vingt-neuf-mille deux-cent-quarante-cinq euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°94503 constitué de 7 Lignes du Prêt.

Ces Prêts locatifs PLUS/PLAI/PLS sont destinés à financer une opération d'acquisition en VEFA de 41 logements situés avenue Marie Curie / Avenue Jacques Cartier à Bussy-Saint-Georges.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC							
Caractéristique de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2017			PLSDD 2017	PLSDD 2017		
Identifiant de la Ligne de Prêt	5260975	5260971	5260972	5260977	5260976	5260973	5260974
Montant	57 524,92	231 333 €	417 070 €	312 668,08	433 382 €	927 184 €	850 083 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle						
Taux de période	1,81%	0,55%	0,55%	1,81%	1,81%	1,35%	1,35%
TEG de la ligne de prêt	1,81%	0,55%	0,55%	1,81%	1,81%	1,35%	1,35%
Phase de préfinancement							
Durée du préfinancement	24 mois						
Index de préfinancement	Livret A						
Marge fixe sur index de préfinancement	1,06%	-0,2%	-0,2%	1,06%	1,06%	0,6%	0,6%
Taux d'interets du prefinancement	1,81%	0,55%	0,55%	1,81%	1,81%	1,35%	1,35%
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation						
Phase d'amortissement							
Durée	40 ans	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A						
Marge fixe sur index	1,06%	-0,2%	-0,2%	1,06%	1,06%	0,6%	0,60%
Taux d'intérêt	1,81%	0,55%	0,55%	1,81%	1,81%	1,35%	1,35%
Périodicité	Annuelle						
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (interets différés)						
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle						
Modalité de révision	DL						
Taux de progressivité des échéances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux plancher de progressivité des échéances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Mode de calcul des interets	Equivalent						
Base de calcul des interets	CPLS BC du 09/09/19 30/360	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat d'affermage pour la Délégation du Service Public de l'Assainissement

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SEINE ET MARNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°DCS2019-022 du Comité Syndical du Syndicat Seine et Marne Numérique du 26 juin 2019 approuvant la modification de ses statuts,

Attendu que les organes délibérant de toutes les collectivités adhérentes au Syndicat Seine et Marne Numérique doivent se prononcer sur la modification de ses statuts dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification (29 juillet 2019). A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,

Entendu la présentation des statuts proposés, il est proposé à l'assemblée délibération de se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat Seine et Marne Numérique,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **VALIDER** la modification des statuts portant notamment sur le calcul de la contribution de fonctionnement des EPCI et le nombre de délégués de chaque collège, jointe à la présente délibération.

**AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE 2017-08-50 IMPRESSION PETITS FORMATS
POUR L'INTEGRATION DE NOUVEAUX PRIX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'ajout de prestations supplémentaires au marché 2017-08-50 ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant n°1 du marché 2017-08-50 ainsi que tous les documents y afférent.

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ 2017-12-72 LOT 1 RELATIF AUX TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL SUR LA COMMUNE DE LAGNY-SUR-
MARNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** le nouveau montant global du marché 2017-12-72 du lot 1 ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant 2 du lot 1 du marché 2017-12-72, ainsi que tout document y afférent.

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ 2017-12-72 LOT 2 RELATIF AUX TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL SUR LA COMMUNE DE LAGNY-SUR-
MARNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** le nouveau montant global du marché 2017-12-72 du lot 2 ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant 2 du lot 2 du marché 2017-12-72, ainsi que tout document y afférent.

AVENANT AU MARCHÉ 2017-01-05 - REVISION DU SCOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant n°1 au marché 2017-01-05, ainsi que tout document y afférent.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE - SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** de recourir au contrat d'apprentissage,
- ❖ **DECIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2019-2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Système d'information	1	LICENCE	1 an

- ❖ **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire - Chapitre 012
- ❖ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE - SERVICE COMMUN DE LA COMMUNICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** de recourir au contrat d'apprentissage,
- ❖ **DECIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2019-2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service commun de la Communication	1	BACHELOR EN COMMUNICATION	1 an

- ❖ **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire - Chapitre 012
- ❖ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS (FPT) DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **MODIFIE** les postes existants au tableau des emplois,

Poste	statut	libellé, fonctions poste ou emploi	filière	catégorie
84	Activité accessoire	Professeur de musique	CUL	B
89	Activité accessoire	Professeur de musique	CUL	B
95	Activité accessoire	Professeur de musique	CUL	B
240	Activité accessoire	Professeur de musique	CUL	B
374	Activité accessoire	Professeur de musique	CUL	B

- ❖ **AUTORISE** le recrutement de 5 enseignants, fonctionnaires de la fonction publique dans le cadre d'une activité accessoire pour l'année scolaire 2019/2020,
- ❖ **FIXE** le montant brut mensuel des indemnités accessoires,
 - Poste 84 : 426.24 €
 - Poste 89 : 390.25 €
 - Poste 95 : 683.12 €
 - Poste 240 : 1537.96 €
 - Poste 374 : 542.22 €
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS (FPE) DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **MODIFIE** les postes existants au tableau des emplois,

Poste	statut	libellé, fonctions poste ou emploi	filière	catégorie
77	Activité accessoire	Professeur de musique	CUL	B
137	Activité accessoire	Professeur de musique	CUL	B
195	Activité accessoire	Professeur de musique	CUL	B
273	Activité accessoire	Professeur de musique	CUL	B
355	Activité accessoire	Professeur de musique	CUL	B

- ❖ **AUTORISE** le recrutement de 5 agents, fonctionnaires de la fonction publique d'Etat dans le cadre d'une activité accessoire pour l'année scolaire 2019/2020,
- ❖ **FIXE** le montant brut mensuel des indemnités accessoires,
 - Poste 77 : 1107.78 €
 - Poste 137 : 1341.14 €
 - Poste 195 : 1426.33 €
 - Poste 273 : 524.22 €
 - Poste 355 : 953.14 €
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS (FPH) DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **MODIFIE** les postes existants au tableau des emplois,

Poste	statut	libellé, fonctions poste ou emploi	filière	catégorie
173	Activité accessoire	Professeur de musique	CUL	B

- ❖ **AUTORISE** le recrutement d'un agent, fonctionnaires de la fonction publique Hospitalière dans le cadre d'une activité accessoire pour l'année scolaire 2019/2020,
- ❖ **FIXE** le montant mensuel des indemnités accessoires à 284 euros brut,
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

RECRUTEMENT D'INTERVENANTS DANS LE CADRE D'UN SEMINAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CREE** les postes suivants au tableau des emplois,

Poste	statut	libellé, fonctions poste ou emploi	filière	catégorie
437	Activité accessoire	Professeur de musique	CULT	B
438	Activité accessoire	Professeur de musique	CULT	B
439	Activité accessoire	Professeur de musique	CULT	B
440	Activité accessoire	Professeur de musique	CULT	B

- ❖ **AUTORISE** le recrutement de 4 intervenants pour animer ce séminaire,
- ❖ **FIXE** le montant brut des indemnités accessoires des intervenants lors de ce séminaire :

Poste n° 437 : 442.50 €

Poste n° 438 : 442.50 €

Poste n° 439 : 885.00 €

Poste n° 440 : 532.80 €

- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

PORTAGE FONCIER EPFIF ET SPLA

Un point relatif aux montants des engagements liés au foncier est fait aux élus.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h28